

Protection des troupeaux par des chiens

Les chiens de protection des troupeaux se distinguent des autres chiens utilitaires par leur éducation, leur détention et leur emploi. Ils vivent toute l'année avec les animaux de rente et travaillent en grande partie de manière autonome, sans recevoir d'ordres de leur maître. Ils se méfient de tous les intrus qui s'approchent du troupeau et le protègent si nécessaire.

Contenu	
Efficacité des chiens de protetion	2
des troupeaux	
Mise en place d'une protection	2
qui fonctionne	
Les chiens de protection des	3
troupeaux: une option pour moi?	
Acquisition de chiens de protec-	4
tion des troupeaux officiels	
Coûts et aides financières	4

Impressum

Editeur/ Contact	AGRIDEA Eschikon 28 CH-8315 Lindau T +41 (0)52 354 97 00 F +41 (0)52 354 97 97 www.agridea.ch
Auteur	Felix Hahn, AGRIDEA
Groupe	Développement rural
Layout	Michael Knipfer, AGRIDEA

Groupe cible

Cette fiche technique s'adresse aux personnes qui envisagent de se doter de chiens pour la protection de leurs troupeaux ou qui en possèdent déjà pour veiller sur leurs moutons.



Depuis des milliers d'années, les chiens de protection des troupeaux protègent efficacement les animaux de rente contre les prédateurs.

Chiens de protection des troupeaux officiellement reconnus par l'OFEV

Dans le cadre d'un programme national de protection des troupeaux, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) soutient l'élevage, l'éducation, la détention et l'emploi des chiens de protection des troupeaux reconnus en Suisse. Ces chiens doivent obligatoirement :

- Appartenir à une race adaptée à la protection des troupeaux;
- Etre issus d'une lignée de chiens de travail;
- Etre élevés, éduqués, détenus et employés conformément aux directives de l'OFEV;
- Réussir l'évaluation de l'aptitude au travail à la fin de leur éducation de base;
- Etre enregistrés dans la base de données AMICUS comme chiens de protection des troupeaux officiellement reconnus par l'OFEV.

Comme en règle générale, dans l'espace public, les chiens doivent être en permanence sous contrôle, la Confédération a dû procéder à des adaptations législatives afin que le travail en autonomie des chiens de protection des troupeaux soit aujourd'hui conforme au droit fédéral, y compris la défense face à des animaux intrus. Outre cette couverture juridique, le programme national de protection des troupeaux accorde un soutien financier et technique aux éleveurs et aux détenteurs de chiens de protection des troupeaux officiels. Le service national chargé des chiens de protection des troupeaux (AGRIDEA) coordonne ce domaine en Suisse, épaule les autorités et les agriculteurs dans leur travail avec les chiens de protection des troupeaux, en particulier pour la gestion des conflits, et procède un à suivi des chiens (monitoring). Actuellement, l'association Chiens de protection des troupeaux Suisse (www.cpt-ch.ch) est la seule association d'élevage accréditée par la Confédération dans ce domaine.





Efficacité des chiens de protection des troupeaux

Les chiens de protection des troupeau sont dans bien des situations, surtout en zone d'estivage, la meilleure solution pour protéger ses animaux de rente, même s'ils ne peuvent garantir une protection absolue. L'efficacité de cette protection dépend de la qualité des chiens et suppose qu'ils soient bien intégrés dans le troupeau et le fonctionnement quotidien de l'exploitation. Deux autres facteurs jouent également un rôle:

- la compacité du troupeau à protéger
- le nombre de chiens de protection employés



Plus un troupeau est compact, plus les chiens peuvent travail-ler efficacement. Il est impossible pour eux de protéger des animaux dispersés sur une trop grande surface. C'est pourquoi, dans les zones d'estivage, la mise en place ou l'optimisation de pâturages tournants ou d'un gardiennage par un berger sont souvent nécessaires. Cela concerne d'autant plus les troupeaux composés d'animaux de plusieurs propriétaires ou au comportement peu grégaire. Le nombre de chiens nécessaires dépend de la pression des prédateurs, de la taille et de la compacité du troupeau, des caractéristiques de la zone de pâturage (topographie, embroussaillement, etc.), mais il faut au moins deux chiens adultes.



Une bonne socialisation des chiens avec leurs congénères, les animaux de rente et les hommes est essentielle.

Mise en place d'une protection qui fonctionne

Dans le cadre du programme de protection des troupeaux, seuls des chiens ayant achevé avec succès leur éducation de base sont attribués aux nouveaux détenteurs. Ces chiens ont été évalués et jugés apte au travail. Le détenteur peut bénéficier d'un soutien professionnel et gratuit. En général, il faut quand même plus d'une année pour qu'un fonctionnement globalement efficace et bien rodé s'établisse entre le(s) détenteur(s), les animaux de rente et les chiens. La première étape consiste à instaurer rapidement (en trois semaines environ) une relation de confiance

entre le détenteur et ses nouveaux chiens. Il faut également qu'un lien aussi étroit que possible, sur lequel l'homme n'a que peu d'influence, se développe entre les chiens et le troupeau. Ce lien met plus de temps à se constituer: souvent, ce seront les jeunes animaux ayant grandi avec leurs protecteurs qui manifesteront en premier la confiance souhaitée. Cela signifie que ce n'est qu'au fil du renouvellement du troupeau, avec la présence permanente des chiens, que ces derniers pourront déployer au mieux leurs capacités.

Prise en charge CPT

Phase de mise en place

(Se familiariser avec les chiens, adapter ses structures)

1^{re} année

- Travail étroit avec le conseiller impératif
- Prend beaucoup de temps

Phase de stabilisation

(Tirer parti de ses expériences personnelles et propres à l'exploitation, éviter de reproduire les mêmes erreurs)

2e année

- Possibilité de se faire conseiller
- Nécessite parfois beaucoup de temps

Phase de consolidation

(Chiens bien intégrés dans le troupeau et le fonctionnement quotidien de l'exploitation, remplissent leur mission de manière autonome)

3^e année

- Conseil possible mais presque plus nécessaire
- Le temps investi pour les chiens se limite au fait de subvenir à leurs besoins (env. 30 min./jour).

Il faut plusieurs années pour bien accorder la vie quotidienne sur l'exploitation, la structure des troupeaux et leur protection.

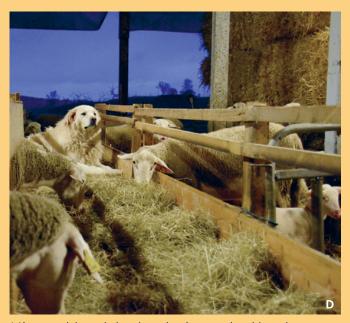
2 AGRIDEA 2018

Les chiens de protection des troupeaux: une option pour moi?

Les chiens de protection des troupeaux sont avant tout une option pour les agriculteurs qui ne peuvent pas protéger effi - cacement leur petit bétail toute l'année à l'aide de clôture. Afin de pouvoir tirer pleinement profit des chiens de protection des troupeaux en Suisse, les (futurs) détenteurs doivent:

- être motivé à travailler avec ce type de chien
- être prêt à effectuer les adaptations structurelles nécessaires pour que les chiens puissent travailler
- accorder aux chiens au moins une demi-heure par jour
- se montrer patients et flexibles pour relever les nouveaux défis qui se présentent

Les potentiels conflits avec les voisins (p. ex. à cause des aboiements), entre les chiens et les randonneurs ou les vététistes, mais aussi entre les chiens et les animaux de rente, représentent un défi. C'est surtout dans les premiers mois suivant l'acquisition de ses premiers chiens de protection des troupeaux que le détenteur doit se montrer très disponible, engagé et prêt à apprendre pour instaurer une relation de confiance avec ses chiens et réussir leur intégration dans le troupeau à protéger.



Même en dehors de la saison de pâturage, les chiens de protection des troupeaux doivent être en contact direct permanent avec les animaux de rente.



Nombreux sont les randonneurs à ne pas savoir quelle attitude adopter lorsqu'ils rencontrent des chiens de protection des troupeaux.

Acquisition de chiens de protection des troupeaux officiels

Les personnes souhaitant acquérir des chiens de protection des troupeaux officiellement reconnus doivent d'abord s'adresser à leur préposé cantonal à la protection des troupeaux. Il est conseillé de s'y prendre tôt, car élever et éduquer de tels chiens prend du temps, tout comme planifier et préparer leur utilisation sur l'exploitation. Il s'écoule en moyenne un à deux ans entre la prise de contact avec le préposé cantonal compétent et le placement éventuel des chiens. L'intégration de ces derniers dans leur nouveaux troupeaux doit se dérouler suffisamment tôt avant l'estivage. Pour que sa demande d'acquisition de chiens officiellement reconnus soit acceptée, l'agriculteur doit remplir les conditions suivantes:

- Le requérant a obtenu l'attestation de compétences pour détenteur de chien de protection des troupeaux
- Le requérant a été conseillé par le canton puis par le service national chargé des chiens de protection des troupeaux
- Les cantons dont le territoire est concerné par l'emploi des chiens de protection des troupeaux soutiennent la demande



Les nouveaux détenteurs se prennent souvent vite d'affection pour leurs chiens de protection des troupeaux.

➤ Consulter aussi la fiche «Emploi de chiens de protection des troupeaux officiels – Check-list et demande de conseil».

AGRIDEA 2018 3

Coûts et aides financières

Un chien de protection des troupeaux éduqué et reconnu officiellement coûte env. 1200 francs. Son détenteur peut solliciter chaque année, auprès de la Confédération, une aide financière de 1200 francs (vaut pour 2017). Celle-ci couvre tous les coûts

moyens occasionnés par la détention de tels chiens. La charge de travail n'est par contre pas dédommagée. Les responsables d'alpage peuvent eux aussi demander une aide pour l'utilisation de chiens officiels pendant l'estivage





On considère qu'un chien de protection des troupeaux atteint l'âge adulte vers deux ans, mais c'est seulement à partir d'une certaine expérience au sein du troupeau et de sa meute qu'il atteint sa pleine efficacité.



Des chiens des races Berger de Maremme et Abruzzes (ci-dessus) et Montagne des Pyrénées (ci-dessous) sont utilisés dans le cadre du programme national de protection des troupeaux.



Important

Les chiens de protection des troupeaux qui ne sont pas enregistrés officiellement en tant que tels auprès de l'OFEV ne donnent pas droit à un soutien financier ou professionnel dans le cadre du programme national de protection des troupeaux. Au niveau fédéral, ces chiens sont soumis aux mêmes dispositions légales que les chiens de ferme.

Informations et contact

- Directive de la Confédération sur les chiens de protection des troupeaux (en préparation)
- Check-list et demande de conseil sur l'utilisation de chiens de protection des troupeaux officiels
- Guide aidant à évaluer les risques de conflits en lien avec l'utilisation de chiens de protection des troupeaux

Source des images

A - J © AGRIDEA

4 AGRIDEA 2018